

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

S. HÉMERY

G. CALOT

Chronique de démographie. Le 50000000e français ou d'un recensement à l'autre

Journal de la société statistique de Paris, tome 109 (1968), p. 63-78

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1968__109__63_0

© Société de statistique de Paris, 1968, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

V

CHRONIQUE DE DÉMOGRAPHIE

Le 50 000 000 • Français ou d'un recensement à l'autre

La précédente « Chronique de démographie » donnait aux lecteurs de cette revue les principaux résultats statistiques tirés de l'exploitation des bulletins du Recensement général de la population du 7 mars 1962. Dans la deuxième partie de cette étude, M. Croze commentait les perspectives de population calculées par l'I. N. S. E. E. en 1963. Après avoir indiqué ce que serait la population en 1985, par le simple jeu du mouvement naturel, suivant diverses hypothèses de mortalité et de fécondité, il ajoutait : « si l'on tient compte des migrations extérieures, qu'il est beaucoup plus difficile de prévoir, on peut simplement dire que le cap des 50 millions sera atteint avant 1970 ».

Ce seuil a été officiellement franchi le 25 septembre 1967. C'est une petite fille, Sibylle Lemoine, née ce jour-là, que le sort a désignée pour représenter, symboliquement, le 50 000 000^e habitant de notre pays.

Quels événements démographiques expliquent le passage de la population de la France de 46 500 000 habitants ⁽¹⁾ au 7 mars 1962 à 50 000 000? Ce sera l'objet de notre chronique.

MOUVEMENT NATUREL (tableau 1)

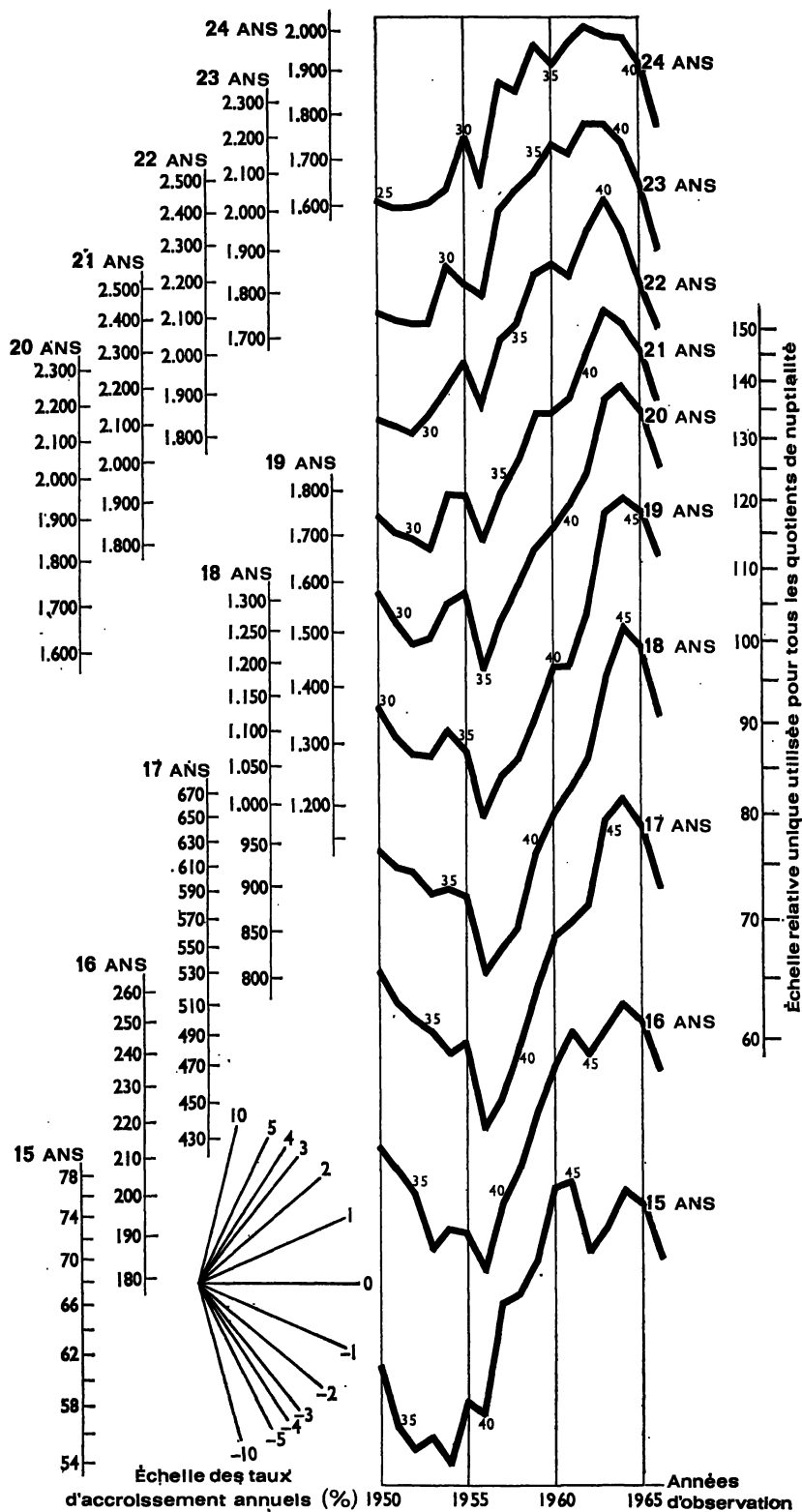
a) *Nuptialité*

Nous commencerons par étudier la nuptialité car les irrégularités de la courbe des mariages au cours des dernières années ont eu une certaine répercussion sur les naissances.

En raison des événements d'Algérie un grand nombre de jeunes gens ont été maintenus sous les drapeaux pendant 27 mois et demi d'où une baisse du nombre de mariages en 1961 et 1962. Le nombre plus élevé de mariages des années 1963 et 1964 s'explique donc en partie par des mariages différés; la réduction du service militaire à 18 puis 16 mois a elle aussi contribué à cette augmentation.

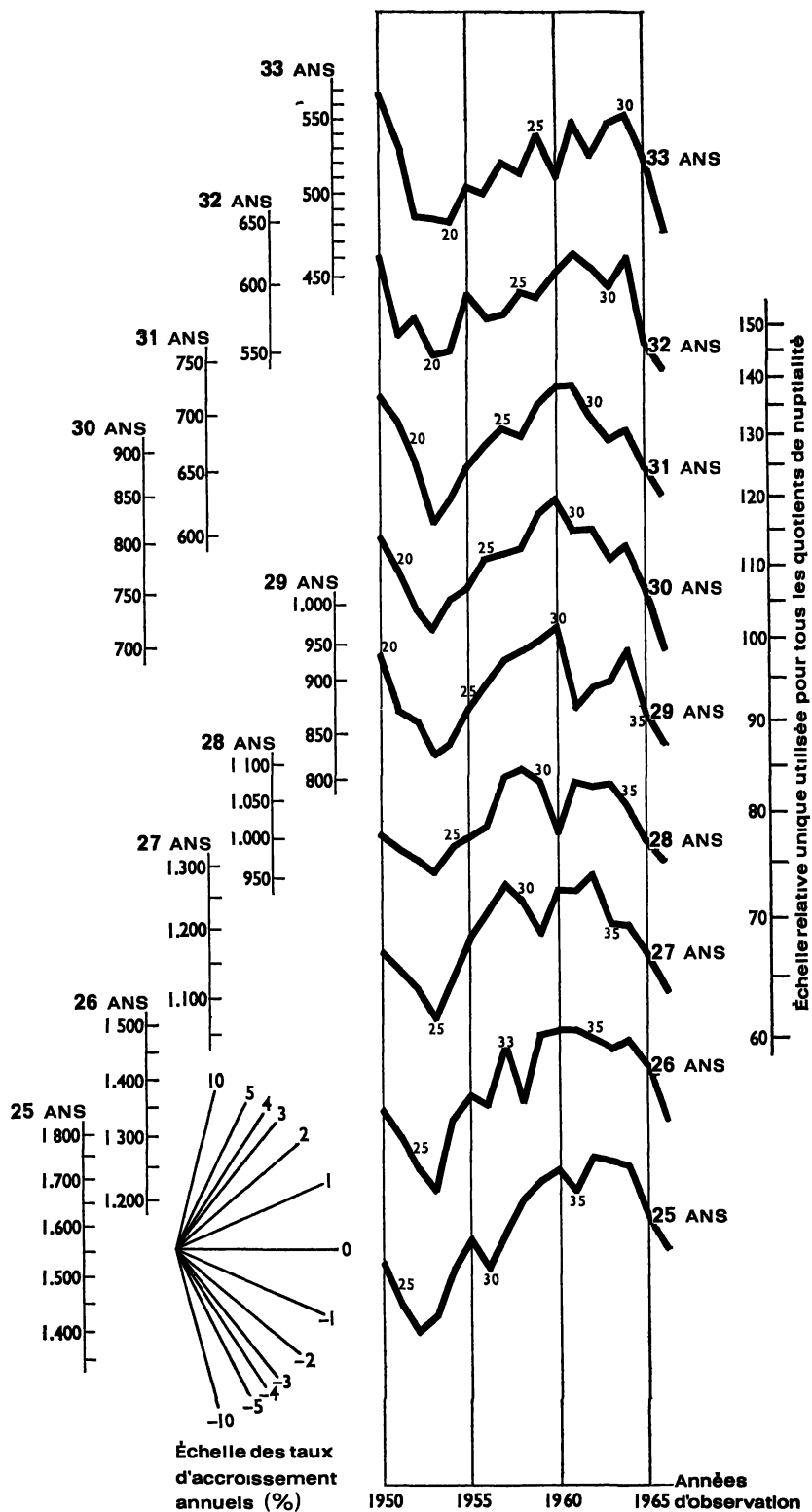
L'étude des quotients de nuptialité par âge des célibataires hommes (ou rapport du nombre de célibataires qui se sont mariés au cours de l'année à l'ensemble des célibataires de même âge au 1^{er} janvier) montre, malgré l'irrégularité due aux faits signalés ci-dessus, un très net accroissement de la nuptialité aux jeunes âges. C'est à 21 ans qu'on enregistre les quotients les plus élevés alors que le maximum se situait à 23 ans au cours de la période 1950-1960. En 1965 et surtout en 1966, ces quotients ont baissé à tout âge.

1. Ce chiffre est celui du recensement corrigé pour imperfections diverses; nous rappelons qu'il comprend les militaires de carrière ou du contingent, stationnés hors métropole. Voir M. Croze, *Chronique de démographie*, Journal de la Société Statistique de Paris, n° 7/8/9 de juillet à septembre 1963, p. 182.



Graphique 1 — Quotients de nuptialité des femmes célibataires par âge (nombre de mariages célébrés annuellement parmi 10 000 femmes célibataires de chaque âge au début de l'année d'observation) ⁽¹⁾.
 Source : I. N. S. E. E. 15 à 24 ans

1. Une correction est effectuée sur la population au 1^{er} janvier pour tenir compte des migrations intervenues au cours de l'année.



Graphique 1 — Quotients de nuptialité des femmes célibataires par âge (nombre de mariages célébrés annuellement parmi 10 000 femmes célibataires de chaque âge au début de l'année d'observation) ⁽¹⁾.
 Source : I. N. S. E. E. 25 à 33 ans

1. Une correction est effectuée sur la population au 1^{er} janvier pour tenir compte des migrations intervenues au cours de l'année.

TABLEAU 1
Évolution démographique

Période	Population au milieu de la période	Mariages	Nés vivants	Décédés	Excédent des naissances sur les décès	Nuptialité (nouveaux mariés pour 1 000 habitants)	Natalité (nés vivants pour 1 000 habitants)	Mortalité (décédés pour 1 000 habitants)	Accroissement naturel (excédent de naissances pour 1 000 habitants)	Mortalité infantile (décédés de moins d'un an pour 1 000 nés vivants) (1)
1935-1937 . . .	41 200	279,8	629,8	643,4	— 13,6	13,6	15,3	15,6	— 0,3	71,4
1946-1950 . . .	41 100	397,4	860,1	537,2	+ 322,9	19,4	20,9	13,1	+ 7,8	63,4
1951-1955 . . .	42 800	313,8	810,4	534,9	+ 275,5	14,7	18,9	12,5	+ 6,4	43,3
1956-1960 . . .	44 800	311,4	813,2	518,0	+ 295,2	13,9	18,2	11,6	+ 6,6	31,7
1961-1965 . . .	47 700	333,0	853,2	529,1	+ 324,1	14,0	17,9	11,1	+ 6,8	24,5
1961	46 163	314,8	835,2	496,9	+ 338,3	13,6	18,1	10,8	+ 7,3	25,7
1962	46 998	316,9	823,9	537,7	+ 291,2	13,5	17,6	11,4	+ 6,2	25,7
1963	47 854	339,5	865,3	554,3	+ 311,0	14,2	18,1	11,6	+ 6,5	25,6
1964	48 411	347,5	874,2	516,5	+ 357,7	14,4	18,1	10,7	+ 7,4	23,4
1965	48 919	346,3	862,3	540,3	+ 322,0	14,2	17,6	11,0	+ 6,6	21,9
1966	49 650	339,7	860,2	525,5	+ 334,7	13,8	17,4	10,6	+ 6,8	21,7

1. Les décédés de moins d'un an au cours d'une année donnée sont rapportés aux naissances correspondantes (naissances de l'année considérée et de l'année précédente). Les mort-nés ayant respiré (enfants nés vivants mais morts avant leur déclaration à l'état civil) sont ajoutés au numérateur aux décédés de moins d'un an, au dénominateur aux nés-vivants.

Les quotients de nuptialité des femmes célibataires (graphique 1), dont l'évolution a été plus régulière, montrent aussi un net accroissement de la nuptialité aux jeunes âges depuis 1956. C'est en 1963 qu'ils sont passés par un maximum après 20 ans. En 1964, on enregistre une légère baisse de ces quotients entre 20 et 29 ans alors qu'ils ont continué à croître entre 15 et 19 ans. En 1965, ils ont baissé de façon générale, de 3,8 % en moyenne par rapport à 1964, soit 2,4 % avant 20 ans, 4,4 % à 4,6 % après 20 ans. La baisse s'est accrue en 1966 où elle atteint, en moyenne, 6,9 % par rapport à 1965, la diminution ayant été plus marquée cette fois entre 15 et 24 ans.

Ainsi, la nuptialité a connu un niveau relativement haut au moment où les générations peu nombreuses, nées pendant la dernière guerre, sont arrivées à l'âge du mariage. La baisse enregistrée depuis 1964 se produit au moment où les générations nombreuses nées en 1946 parviennent elles-mêmes à cet âge. Le déséquilibre entre les effectifs des générations 1946 et suivantes et de celles qui les ont précédées peut expliquer partiellement cette baisse dans le court terme.

b) Natalité

Depuis 1950, le taux brut de natalité a diminué de façon très régulière jusque vers les années 1960 où il s'est stabilisé au niveau de 18 naissances pour 1 000 habitants (18,1 ‰ en 1958, 18,2 ‰ en 1959, 17,9 ‰ en 1960, 18,1 ‰ en 1961 et 17,7 ‰ en 1962).

L'augmentation du nombre de naissances en 1963 (865 000) et 1964 (874 000) par rapport aux années précédentes (835 000 en 1961 et 829 000 en 1962) s'est produite à une époque où les femmes des générations peu nombreuses nées pendant la guerre étaient à l'âge du mariage et de la fécondité maximum. C'est ainsi que, malgré une pyramide d'âge défavorable en ce qui concerne le nombre de femmes en âge d'avoir des enfants, le taux brut de natalité s'est élevé à 18,1 ‰ en 1963 et 1964.

Les importants rapatriements des années 1962 et 1963, l'augmentation des mariages en 1963 et 1964 ont, certes, contribué à l'augmentation du nombre des naissances. Mais ce

TABLEAU 2

Quotients de fécondité par âge

(Nombre d'enfants nés vivants pour 10 000 femmes de chaque âge ⁽¹⁾)

Age (°)		1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Au 1 ^{er} janvier	Atteint au cours de l'année							
14	15	18	12	12	11	12	11	12
15	16	54	55	51	51	53	62	51
16	17	169	169	166	168	166	170	162
17	18	354	368	375	403	392	398	382
18	19	657	684	682	742	733	774	742
19	20	1 024	1 076	1 073	1 161	1 225	1 243	1 198
20	21	1 365	1 461	1 472	1 562	1 640	1 621	1 615
21	22	1 734	1 793	1 803	1 892	1 942	1 918	1 891
22	23	1 972	2 003	2 002	2 110	2 101	2 037	1 998
23	24	2 036	2 117	2 083	2 137	2 142	2 076	2 002
24	25	2 034	2 082	2 087	2 120	2 124	2 060	1 994
25	26	1 917	2 000	1 961	2 032	2 005	1 939	1 897
26	27	1 777	1 831	1 842	1 885	1 885	1 830	1 787
27	28	1 630	1 637	1 669	1 738	1 714	1 680	1 655
28	29	1 473	1 530	1 520	1 553	1 563	1 519	1 488
29	30	1 342	1 361	1 361	1 409	1 402	1 375	1 348
30	31	1 194	1 235	1 212	1 245	1 252	1 206	1 202
31	32	1 055	1 084	1 069	1 100	1 098	1 064	1 066
32	33	930	957	937	975	973	939	936
33	34	829	839	815	850	846	819	811
34	35	715	733	718	743	733	721	707
35	36	630	633	622	634	641	613	611
36	37	542	553	522	548	539	523	506
37	38	463	478	447	461	455	431	430
38	39	376	379	375	370	374	354	346
39	40	310	306	295	300	295	283	283
40	41	245	240	224	227	230	214	213
41	42	177	179	162	163	162	156	152
42	43	122	121	120	112	109	104	102
43	44	71	74	73	72	67	62	64
44	45	39	43	42	40	38	39	34

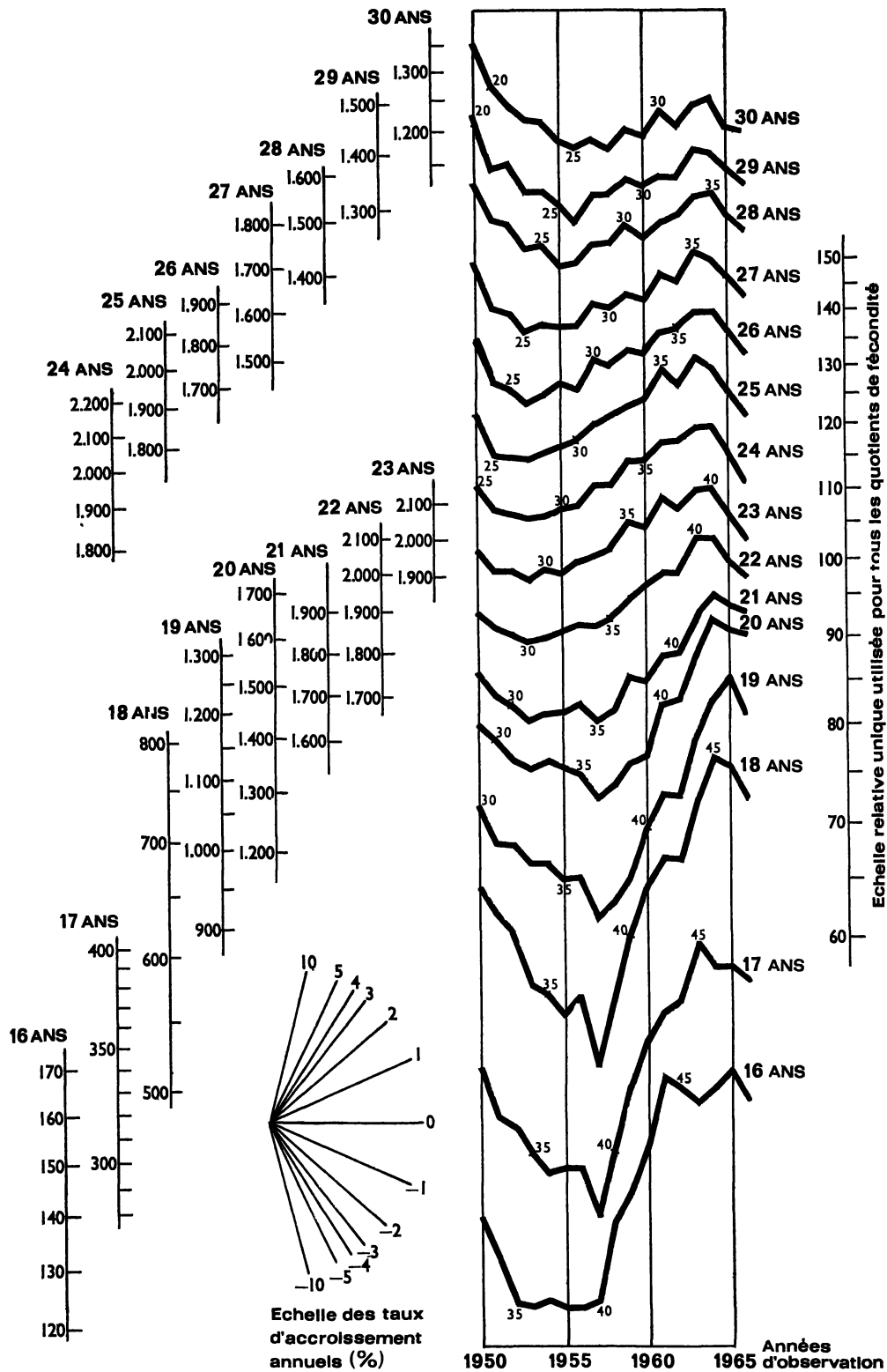
1. Les quotients sont calculés par génération. Le nombre d'enfants nés des femmes d'une même génération est divisé par l'effectif de la génération au 1^{er} janvier corrigé pour tenir compte des migrations.

2. Les femmes d'une génération *g* ont l'âge 1965-*g* (en années révolues) au 1^{er} janvier 1966 et atteignent l'âge 1966-*g* au cours de l'année 1966

ne furent pas là les seules causes puisque, à tout âge en 1963, les quotients de fécondité générale (ou nombre d'enfants nés vivants pour 100 femmes de chaque âge, tous états matrimoniaux réunis), ont augmenté (tableau 2 — graphique 2). En ce qui concerne la fécondité légitime, une augmentation a été enregistrée à toutes durées de mariage, à tous âges de la femme et pour tous nombres d'enfants déjà nés.

En 1964, seuls les quotients de fécondité générale entre 16 et 24 ans ont augmenté : de 3,9 % entre 15 et 19 ans et de 1,3 % entre 20 et 24 ans. Au cours de cette même année les quotients de fécondité des couples ont, en moyenne, légèrement diminué.

Cette dernière constatation n'a pu être faite qu'avec un certain retard (l'exploitation détaillée des bulletins de l'état civil et l'analyse des résultats durent environ un an); c'est pourquoi la baisse des naissances en 1965 a quelque peu surpris : 862 000 naissances soit un taux brut de natalité de 17,6 ‰. La baisse s'est poursuivie en 1966 où l'on a enregistré 860 000 naissances soit un taux brut de 17,4 ‰. Estimé d'après les résultats des trois premiers trimestres, le nombre de naissances en 1967 : 835 000 est très nettement inférieur et correspond au taux, très bas, de 16,8 naissances pour 1 000 habitants.

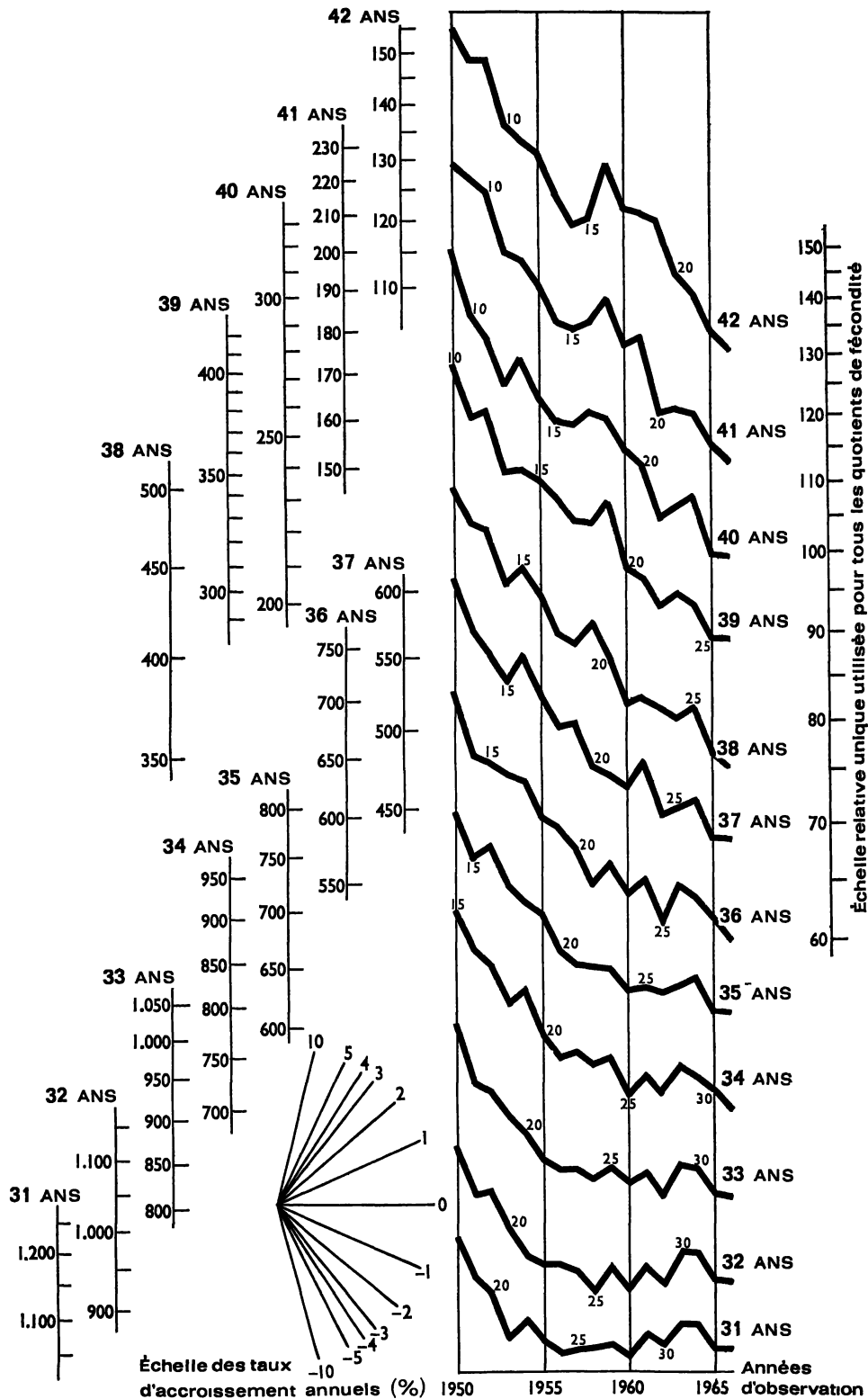


Graphique 2 — Quotients de fécondité générale par âge (nombre d'enfants mis au monde annuellement par 10 000 femmes de chaque âge au début de l'année d'observation) ⁽¹⁾.

Source : I. N. S. E. E.

16 à 30 ans

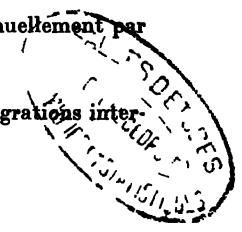
1. Une correction est effectuée sur la population au 1^{er} janvier pour tenir compte des migrations intervenues au cours de l'année.



Graphique 2 — Quotients de fécondité générale par âge (nombres d'enfants mis au monde annuellement par 10 000 femmes de chaque âge au début de l'année d'observation) ⁽¹⁾.

Source : I. N. S. E. E. 31 à 42 ans

1. Une correction est effectuée sur la population au 1^{er} janvier pour tenir compte des migrations intervenues au cours de l'année.



En 1966, comme en 1965, les taux de fécondité générale ont diminué à tout âge, de 3,6 % en moyenne entre 1964 et 1965 et de 2,4 % entre 1965 et 1966. C'est pour les couples ayant déjà deux ou trois enfants que la baisse de la fécondité a été la plus forte : un peu plus de 5 % en 1965 par rapport à 1964 (2,3 % pour l'ensemble des couples) et 3,3 % en 1966 par rapport à 1965 (1 % pour l'ensemble des couples) (1).

Au total, entre 1963 et 1967, le taux brut de natalité a baissé de 8,0 %, la fécondité générale de 9,2 %. Si l'on élimine, pour cette dernière, l'effet de la nuptialité des années antérieures, on constate que la fécondité de l'ensemble des femmes mariées et non mariées a, en fait, diminué de 12,1 %. La baisse de 8 % entre 1963 et 1967 du taux brut de natalité résulte du jeu de trois facteurs à effets de sens contraire :

— la structure par âge s'est déformée (notamment : arrivée des générations nées en 1946 et après à l'âge de la fécondité), ce qui aurait eu pour conséquence, si seul ce facteur avait joué, d'augmenter le taux brut de natalité de 1,3 %;

— la structure par état matrimonial à chaque âge s'est déformée en raison d'une croissance régulière de la nuptialité jusqu'en 1964, ce qui aurait eu pour conséquence, si seul ce facteur avait joué, d'augmenter le taux brut de natalité de 2,9 %;

— la fécondité par âge des femmes mariées et non mariées a diminué ce qui aurait eu pour conséquence, si seul ce facteur avait joué, de réduire le taux brut de natalité de 12,1 %.

Au total : + 1,3 % + 2,9 % — 12,1 % \simeq — 8,0 %.

Le tableau ci-après donne la décomposition année par année de ces résultats mesurés en indices base 100 en 1963.

Évolution de	1963	1964	1965	1966	1967 (1)
Taux brut de natalité.	100,0	99,9	97,5	96,3	92,0
Effet sur la natalité de la modification des structures par âge	100,0	99,3	99,4	100,1	101,3
Effet sur la natalité de la modification des structures par état matrimonial à chaque âge	100,0	101,4	102,4	102,9	102,9
Fécondité par âge et état matrimonial	100,0	99,1	95,5	93,2	87,9

1. Évaluations.

Cette évolution de la natalité : augmentation en 1963 et 1964, diminution ensuite, n'est pas propre à la France. Elle a été enregistrée dans la plupart des pays étrangers. C'est ainsi que les taux bruts de natalité ont diminué, entre 1963 et 1966, de 0,5 % en Italie, de 3 % au Royaume-Uni, de 4 % en France et en Allemagne fédérale, de 7 % en Belgique, de 8 % aux Pays-Bas. La diminution pendant la même période a été de 15 % aux États-Unis et de 20 % au Canada ; dans ces deux pays le taux brut de natalité accuse une baisse continue depuis 1954.

Les causes de cette baisse de la natalité sont certainement très diverses suivant les pays. On peut toutefois penser, en ce qui concerne la France, que les facteurs suivants ont eu, à des degrés divers, une influence déterminante :

— sensibilisation de l'opinion sur le problème du contrôle des naissances et du planning familial. Notons, à ce propos, qu'une baisse momentanée de la natalité peut être

1. On notera que les statistiques relatives au développement des familles sont beaucoup plus incertaines que celles relatives à la fécondité par âge et état matrimonial, les sources étant de bien moindre qualité.

l'indice d'un échelonnement différent des naissances, jugé meilleur par les couples intéressés, mais sans répercussion sensible sur la taille finale des familles. La diffusion de procédés contraceptifs nouveaux semble entraîner une baisse assez nette du niveau de la natalité (cas des États-Unis ou du Canada). La mise en vente de ces produits est trop récente en France pour avoir eu encore un effet important. Mais les idées sur la planification des familles ont pu conduire les couples à espacer volontairement les naissances;

— réaction collective à une situation économique et sociale et à une conjoncture politique internationale jugées, à tort ou à raison, comme inquiétantes ou simplement incertaines. La baisse concomitante de la nuptialité participe vraisemblablement des mêmes raisons.

c) Mortalité

La mortalité a poursuivi, au cours des dernières années, son lent mouvement de décroissance. Les irrégularités constatées dans l'évolution du taux brut de mortalité sont essentiellement dues aux conditions climatiques ou à certaines épidémies de grippe : c'est ainsi que l'année 1963 a été particulièrement défavorisée à cet égard. En 1966, le taux brut de mortalité est le plus faible jamais enregistré en France : 10,6 décès pour 1 000 habitants.

Pour caractériser l'évolution de la mortalité nous nous reporterons aux espérances de vie tirées des tables de mortalité relatives à diverses périodes (tableau 3). L'espérance

TABLEAU 3

Espérance de vie à différentes époques

Source : I. N. S. E. E.

Période	Espérance de vie							
	A la naissance (1)		A 20 ans		A 60 ans		A 80 ans	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1898-1903 . .	45,4	48,7	41,0	43,6	13,3	14,6	4,4	4,9
1908-1913 . .	48,5	52,4	41,4	44,8	13,3	15,0	4,4	5,0
1920-1923 . .	52,2	55,9	42,9	46,2	13,8	15,6	4,3	5,0
1928-1933 . .	54,3	59,0	43,3	47,4	13,8	15,9	4,4	5,1
1933-1938 . .	55,9	61,6	43,6	48,6	13,9	16,5	4,6	5,5
1946-1949 . .	61,9	67,4	48,3	52,9	15,3	18,1	5,0	6,0
1952-1956 . .	65,0	71,2	48,9	54,4	15,2	18,5	4,9	6,0
1960-1964 . .	67,5	74,4	50,0	56,5	15,8	19,8	5,4	6,5
1966	68,2	75,4	50,4	57,1	16,1	20,5	5,8	7,0

1. Le calcul de l'espérance de vie à la naissance a été effectué sans prise en compte des *fœtus mort-nés* (ou enfants nés vivants mais morts avant la déclaration de leur naissance à l'état civil).

de vie à un âge donné est le nombre moyen d'années qu'auraient à vivre les personnes de cet âge soumises tout au long de leur vie aux conditions de mortalité de la période considérée.

Pour la période 1946-1949 l'espérance de vie à la naissance était de 61,9 ans pour les hommes et de 67,4 ans pour les femmes; elle est passée respectivement à 65 ans et 71,2 ans pour la période 1952-1956, 67,5 ans et 74,4 ans pour la période 1960-1964 et a atteint 68,2 ans et 75,4 ans en 1966.

Ainsi, en vingt ans, le gain de mortalité a été de 6,3 ans pour les hommes et de 8 ans pour les femmes, faisant passer l'écart entre les espérances de vie masculine et féminine de 5,5 ans à 7,2 ans. Si l'espérance de vie des femmes à la naissance est comparable à celle des principaux pays occidentaux, cette surmortalité masculine de 7,2 ans est tout à fait

exceptionnelle : on peut penser que l'alcoolisme en est, directement ou non, en partie responsable.

Le niveau de la mortalité est loin d'être le même partout en France et l'on constate des disparités régionales assez importantes. Ainsi, pour la période 1961-1963 l'espérance de vie à la naissance est de 67,8 ans pour les hommes et de 74,6 ans pour les femmes pour la France entière. Elle oscille entre 64,1 et 64,4 ans pour les hommes et 71,6 et 72,3 ans pour les femmes dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais, des Côtes-du-Nord et du Haut-Rhin. Elle dépasse 69 ans pour les hommes dans l'Ariège (69,5), le Tarn (69,4), le Lot (69,3), la Haute-Vienne (69,1) et atteint ou dépasse 75 ans pour les femmes dans la Haute-Vienne (75,8), le Tarn (75,2), la Gironde (75,1), les Hautes-Pyrénées (75,0) et le Loir-et-Cher (75,0).

La mortalité infantile a diminué au rythme moyen de 7 % par an depuis la dernière guerre. Au cours des années récentes, elle a marqué deux paliers : en 1961-1963 (où le nombre de décédés de moins d'un an pour 1 000 nés vivants a été de 25,7 en 1961 et 1962 et 25,6 en 1963) et en 1965-1966 (le taux de mortalité infantile est respectivement de 21,9 ‰ et 21,7 ‰ pour ces deux années).

Les disparités régionales du taux de mortalité infantile se sont sensiblement atténuées au cours des dernières années. Les départements les plus défavorisés ont actuellement le niveau de mortalité infantile de l'ensemble de la France il y a 8 ans.

La mortalité infantile est en France relativement élevée par rapport à celle des autres pays occidentaux. Ainsi, on compte en France en 1965 (1) un décès d'enfant de moins d'un an pour 46 naissances contre 1 sur 28 naissances en Italie, 1 sur 51 dans le Royaume-Uni, 1 sur 53 au Danemark, 1 sur 70 aux Pays-Bas et 1 sur 75 en Suède. La Suède avait la mortalité infantile actuelle de la France, il y a quinze ans.

MIGRATIONS EXTÉRIEURES (tableau 4)

Aux importants rapatriements de l'année 1962 (710 000) s'est ajoutée une immigration étrangère (+ 150 000) en augmentation sur celle des années précédentes, augmen-

TABEAU 4

Évolution de la population au cours des années 1962 à 1966

Source : I. N. S. E. E.

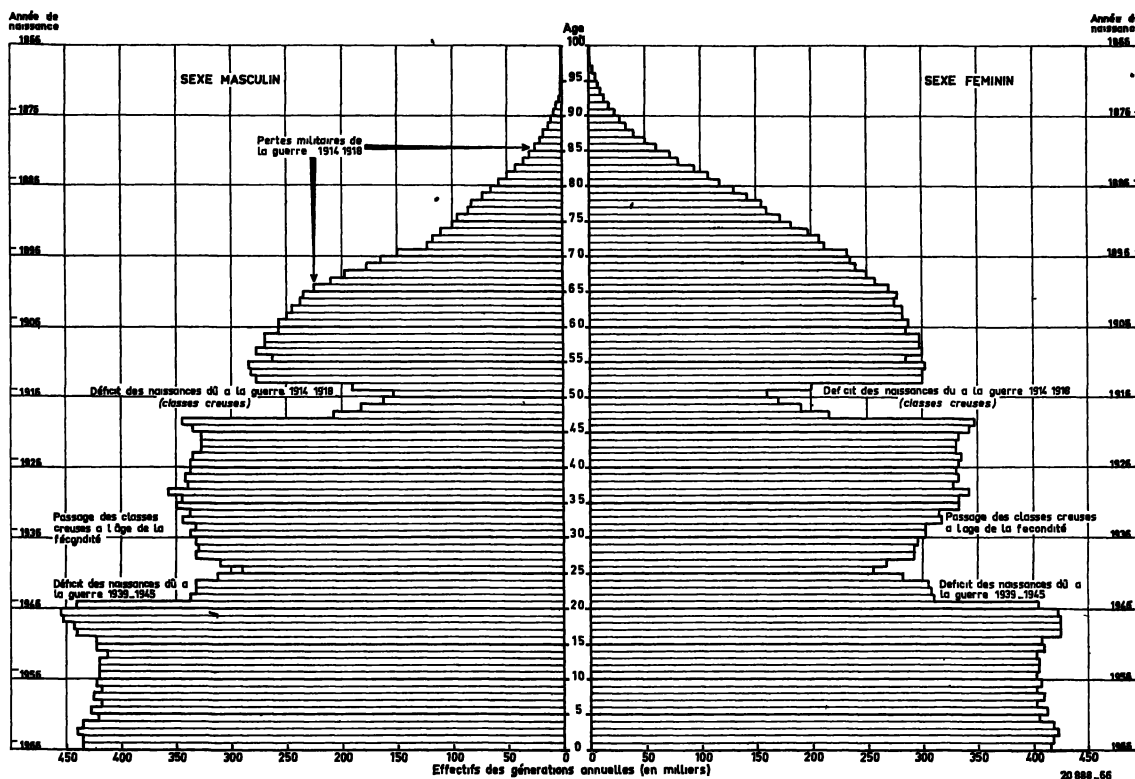
Unité : millier.

	1962		1963		1964		1965		1966	
	Nombres absolus	Variation en ‰ par rapport à la population au 1 ^{er} janvier	Nombres absolus	Variation en ‰ par rapport à la population au 1 ^{er} janvier	Nombres absolus	Variation en ‰ par rapport à la population au 1 ^{er} janvier	Nombres absolus	Variation en ‰ par rapport à la population au 1 ^{er} janvier	Nombres absolus	Variation en ‰ par rapport à la population au 1 ^{er} janvier
Population au 1 ^{er} janvier	46 422	///	47 578	///	48 184	///	48 687	///	49 150	///
Naissances	829	///	865	///	874	///	862	///	860	///
Décès	538	///	554	///	516	///	540	///	525	///
Excédent des naissances sur les décès	+ 291	+ 6,3	+ 311	+ 6,5	+ 358	+ 7,4	+ 322	+ 6,6	+ 335	+ 6,8
Balance migratoire :										
Rapatriés	+ 710	+ 15,3	+ 80	+ 1,7	+ 25	+ 0,5	—	—	—	—
Algériens	+ 25	+ 0,5	+ 50	+ 1,1	+ 20	+ 0,4	— 9	— 0,2	+ 35	+ 0,7
Autres étrangers	+ 125	+ 2,7	+ 120	+ 2,5	+ 150	+ 3,1	+ 150	+ 3,1	+ 130	+ 2,6
Total	+ 860	+ 18,5	+ 250	+ 5,3	+ 195	+ 4,0	+ 141	+ 2,9	+ 165	+ 3,3
Variation totale	+ 1 151	+ 24,8	+ 561	+ 11,8	+ 553	+ 11,4	+ 463	+ 9,5	+ 500	+ 10,1
Population au 31 décembre	47 578	///	48 184	///	48 687	///	49 150	///	49 650	///

1. Les chiffres de 1966 ne sont pas encore disponibles pour tous les pays.

tation qui s'est accentuée en 1963 et 1964, où la balance s'est maintenue au niveau de + 170 000. La balance 1965 (+ 141 000) est un peu plus faible en raison d'un solde négatif pour les Algériens. En 1966, les Algériens mis à part, s'est amorcé un mouvement de baisse de l'immigration extérieure; ce mouvement semble s'être amplifié au cours de l'année 1967.

Au total, entre le 1^{er} janvier 1962 et le 1^{er} janvier 1967, les mouvements migratoires sont intervenus pour 50 % dans l'augmentation de la population française, les rapatriements et l'immigration étrangère comptant chacun pour moitié dans ce chiffre. Il convient de noter que, pendant cette période, le solde de l'immigration étrangère (rapatriés non compris) représente la moitié de l'excédent naturel.



Graphique 3 — Répartition de la population au 1^{er} janvier 1967 suivant le sexe et l'âge.

LA POPULATION DE LA FRANCE AU 1^{er} JANVIER 1967

(tableaux 4 à 6, graphique 3)

Entre le 7 mars 1962 et le 1^{er} janvier 1967, la population de la France a augmenté de 3 150 000 habitants, cette augmentation étant due pour moitié à l'accroissement naturel (excédent des naissances sur les décès), pour un quart aux rapatriements et pour un quart à l'immigration étrangère. L'accroissement moyen pendant cette période a été de 1,35 % par an, 1 % si l'on exclut les rapatriements.

Alors qu'en 1946 la population se répartissait par âge de la façon suivante (tableau 6) : 30 % de moins de 20 ans, 59 % d'adultes (20 à 64 ans), 11 % de personnes âgées (65 ans et plus), la répartition correspondante est en 1966 de 34 %, 54 % et 12 % respectivement.

TABLEAU 5

Répartition par sexe et âge de la population au 1^{er} janvier 1967

Source : I. N. S. E. E.

Année de naissance	Age en années révolues	Les deux sexes	Sexe masculin	Sexe féminin	Année de naissance	Age en années révolues	Les deux sexes	Sexe masculin	Sexe féminin	Année de naissance	Age en années révolues	Les deux sexes	Sexe masculin	Sexe féminin
1966 . . .	0	848,1	433,1	415,0	1931 . . .	35	676,7	344,6	332,1	1896 . . .	70	383,4	151,0	232,4
1965 . . .	1	849,7	433,9	415,8	1930 . . .	36	701,2	359,2	342,0	1895 . . .	71	332,9	122,7	210,2
1964 . . .	2	861,9	439,9	422,0	1929 . . .	37	667,6	340,3	327,3	1894 . . .	72	324,5	117,4	207,1
1963 . . .	3	853,5	434,5	419,0	1928 . . .	38	673,1	341,7	331,4	1893 . . .	73	309,2	116,8	198,4
1962 . . .	4	825,9	421,3	404,6	1927 . . .	39	665,2	336,8	328,4	1892 . . .	74	280,3	99,2	181,1
1966-1962	0-4	4 239,1	2 162,7	2 076,4	1931-1927	35-39	3 385,8	1 722,6	1 661,2	1896-1892	70-74	1 630,3	601,1	1 029,2
1961 . . .	5	839,2	427,4	411,8	1926 . . .	40	670,7	338,0	332,7	1891 . . .	75	267,8	95,2	172,6
1960 . . .	6	819,9	418,0	401,9	1925 . . .	41	669,8	335,6	334,2	1890 . . .	76	243,8	85,1	158,7
1959 . . .	7	833,2	424,3	408,9	1924 . . .	42	657,2	327,3	329,4	1889 . . .	77	235,8	81,4	154,4
1958 . . .	8	819,7	416,3	402,9	1923 . . .	43	658,3	327,6	330,7	1888 . . .	78	215,5	73,0	142,5
1957 . . .	9	828,0	421,6	406,4	1922 . . .	44	659,9	328,1	331,8	1887 . . .	79	196,3	65,4	130,9
1961-1957	5-9	4 140,0	2 108,1	2 031,9	1926-1922	40-44	3 315,9	1 657,1	1 658,8	1891-1887	75-79	1 159,2	400,1	759,1
1956 . . .	10	823,1	420,1	403,0	1921 . . .	45	677,1	334,8	342,3	1886 . . .	80	173,7	56,8	116,9
1955 . . .	11	822,6	418,8	403,8	1920 . . .	46	694,7	346,2	345,5	1885 . . .	81	158,3	51,1	107,2
1954 . . .	12	825,8	420,9	404,9	1919 . . .	47	421,8	208,4	213,4	1884 . . .	82	139,2	43,1	96,1
1953 . . .	13	813,8	413,0	400,8	1918 . . .	48	373,1	182,5	190,6	1883 . . .	83	117,0	36,2	80,8
1952 . . .	14	832,0	422,3	409,7	1917 . . .	49	331,0	161,9	169,1	1882 . . .	84	103,8	30,7	73,1
1956-1952	10-14	4 117,3	2 095,1	2 022,2	1921-1917	45-49	2 497,7	1 233,3	1 263,9	1886-1882	80-84	692,0	217,9	474,1
1951 . . .	15	827,3	420,6	406,7	1916 . . .	50	813,7	153,1	160,6	1881 . . .	85	85,2	25,3	59,9
1950 . . .	16	861,4	438,1	423,3	1915 . . .	51	389,4	189,9	199,5	1880 . . .	86	71,0	20,2	50,8
1949 . . .	17	868,5	445,9	424,6	1914 . . .	52	576,7	277,1	299,6	1879 . . .	87	57,4	16,7	40,7
1948 . . .	18	878,2	452,7	425,5	1913 . . .	53	581,9	281,5	300,4	1878 . . .	88	40,5	13,4	33,1
1947 . . .	19	880,0	456,3	423,7	1912 . . .	54	587,7	284,3	303,4	1877 . . .	89	36,7	10,2	26,5
1951-1947	15-19	4 315,4	2 211,6	2 103,8	1916-1912	50-54	2 449,4	1 185,9	1 263,5	1881-1877	85-89	296,8	85,8	211,0
1946 . . .	20	846,3	439,3	406,5	1911 . . .	55	547,6	263,5	284,1	1876 et avant	90 ans et plus	93,7	24,0	69,7
1945 . . .	21	648,2	338,9	309,3	1910 . . .	56	576,7	276,8	299,9					
1944 . . .	22	642,7	335,5	307,2	1909 . . .	57	566,8	270,3	296,5					
1943 . . .	23	637,3	333,4	303,9	1908 . . .	58	566,5	269,1	297,4					
1942 . . .	24	598,5	316,5	282,0	1907 . . .	59	543,4	257,6	285,8					
1946-1942	20-24	3 373,0	1 764,1	1 608,9	1911-1907	55-59	2 801,0	1 337,3	1 463,7					
1941 . . .	25	545,2	291,6	253,6	1906 . . .	60	544,2	256,3	287,9					
1940 . . .	26	581,2	313,1	268,1	1905 . . .	61	534,8	251,1	283,7					
1939 . . .	27	627,0	334,2	292,8	1904 . . .	62	526,2	244,1	282,1					
1938 . . .	28	624,2	332,3	291,9	1903 . . .	63	513,5	237,1	276,4					
1937 . . .	29	629,4	334,0	295,4	1902 . . .	64	513,7	235,7	278,0	Moins de 20 ans . . .	16 811,8	8 577,5	8 234,3	
1941-1937	25-29	3 007,0	1 605,2	1 401,8	1906-1902	60-64	2 632,4	1 224,3	1 408,1	20 à 64 ans . . .	26 739,4	13 439,1	13 300,3	
1936 . . .	30	640,0	338,1	301,9	1901 . . .	65	495,9	225,4	270,5	65 ans et plus . . .	6 098,7	2 302,3	3 796,4	
1935 . . .	31	637,3	334,3	303,0	1900 . . .	66	465,5	209,0	256,5					
1934 . . .	32	664,4	346,3	318,1	1899 . . .	67	446,4	196,4	250,0					
1933 . . .	33	654,1	338,6	315,5	1898 . . .	68	417,3	177,2	240,1					
1932 . . .	34	683,4	351,5	331,9	1897 . . .	69	401,6	165,4	236,2	Moins de 15 ans . . .	12 496,4	6 365,9	6 130,5	
1936-1932	30-34	3 279,2	1 708,3	1 570,4	1901-1897	65-69	2 226,7	973,4	1 253,3	60 ans et plus . . .	8 731,1	3 526,6	5 204,5	

Un quart de la population est âgé de moins de 15 ans, pourcentage un peu supérieur à celui observé dans un certain nombre de pays européens. Si la baisse de la natalité devait se poursuivre, le pourcentage des jeunes tendrait à diminuer, celui des 65 ans et plus continuant à augmenter en raison de la baisse de la mortalité.

TABLEAU 6

Répartition de la population en grands groupes d'âge

Source : I. N. S. E. E.

Année	Population au 1 ^{er} janvier (en milliers)						Proportions pour 100				
	Total	Moins de 20 ans	20 à 64 ans	65 ans et plus	Moins de 15 ans	60 ans et plus	Moins de 20 ans	20 à 64 ans	65 ans et plus	Moins de 15 ans	60 ans et plus
1861 (1)	37 386	13 997	21 487	2 502	10 142	4 057	35,8	57,5	6,7	27,1	10,9
1901 (2)	88 486	18 168	22 064	8 254	9 889	4 906	34,2	57,3	8,5	25,7	12,7
1931	41 257	12 398	24 915	3 944	9 340	5 871	30,0	60,4	9,6	22,6	14,2
1936	41 194	12 336	24 728	4 130	10 067	6 144	30,0	60,0	10,0	24,4	14,9
1946	40 125	11 888	23 847	4 440	8 592	6 438	29,5	59,4	11,1	21,4	16,0
1954	42 885	13 165	24 792	4 928	10 251	6 963	30,7	57,8	11,5	23,9	16,2
1962	46 422	15 382	25 571	5 469	12 238	7 932	33,1	55,1	11,8	26,4	17,1
1963	47 573	15 904	26 050	5 619	12 398	8 169	33,4	54,8	11,8	26,1	17,2
1964	48 134	16 214	26 212	5 708	12 426	8 301	33,7	54,4	11,9	25,8	17,2
1965	48 687	16 505	26 342	5 840	12 449	8 458	33,9	54,1	12,0	25,6	17,4
1966	49 150	16 761	26 435	5 954	12 456	8 588	34,1	53,8	12,1	25,3	17,5
1967	49 650	16 812	26 739	6 099	12 496	8 731	33,9	53,8	12,3	25,2	17,6

1. Au recensement.
2. 87 départements.

En mars 1968 sera effectué un *Recensement général de la Population*. Prévus initialement pour 1970, la date en a été avancée pour permettre de disposer de données récentes et de leur ventilation régionale pour la préparation du VI^e Plan.

Il est possible, et même probable, que les chiffres de population figurant au tableau 4 fassent l'objet de révision, lorsque sera déterminée la population au 1^{er} mars 1968. Les évaluations actuelles sont fondées sur les résultats du recensement de 1962, sur la comptabilisation annuelle du mouvement naturel et sur l'estimation du solde migratoire. Si le mouvement naturel est connu avec une précision tout à fait satisfaisante (l'enregistrement des naissances et des décès est pratiquement exhaustif), on ne saurait en dire autant des mouvements migratoires pour l'évaluation desquels les sources sont fragmentaires et de qualité fort inégale; si en particulier les entrées en France métropolitaine sont, dans leur majeure partie, comptabilisées, il n'existe à peu près aucun renseignement sur les sorties.

En tout état de cause, le chiffre de population déterminé par le recensement devrait être légèrement supérieur à celui de 50 000 000 annoncé en septembre dernier.

La désignation de l'enfant symbolisant le 50 000 000^e habitant de la France — qui marquait le départ de la campagne d'information en vue du recensement de mars prochain — a été l'occasion de sensibiliser l'opinion aux problèmes démographiques et de faire prendre conscience au public de l'augmentation de la population du pays; dans l'esprit de nombreux Français, elle était restée figée au voisinage des 40 millions appris à l'école. On peut espérer qu'ils comprendront mieux ainsi l'intérêt de l'inventaire réalisé en mars prochain et qu'ils rempliront avec soin les questionnaires qui leur seront remis.

Ces questionnaires diffèrent peu, sinon par une présentation améliorée, de ceux utilisés en 1962. Parmi les questions nouvelles; citons celles relatives aux éléments de confort : téléphone, voiture de tourisme et une question sur les moyens de transport successifs utilisés pour les déplacements domicile — lieu de travail ou domicile — lieu d'études.

Comme en 1962, une question sera posée sur la résidence au recensement précédent. Le dépouillement de cette question permettra de poursuivre l'étude sur les migrations intérieures réalisée pour la période 1954-1962 : migrations au niveau communal, départe-

mental, régional, combinées avec le changement de catégorie de commune. Aux personnes résidant hors de France le 1^{er} janvier 1962 sera demandée, en outre, la date de leur arrivée en France. Enfin, aux personnes nées hors de la métropole, il est demandé l'année d'arrivée en France.

Le décret authentifiant pour chaque commune la population recensée sera vraisemblablement publié au mois de novembre 1968. L'exploitation mécanographique sera réalisée sur un ordinateur plus puissant qu'en 1962 et les résultats statistiques seront diffusés au fur et à mesure de leur obtention. Comme en 1954 et 1962, un sondage au 1/20 des bulletins précèdera le dépouillement exhaustif pour permettre aux utilisateurs de disposer rapidement des résultats essentiels.

S. HÉMERY et G. CALOT

BIBLIOGRAPHIE

- S. HÉMERY, G. CALOT et C. PIRO. — *La situation démographique en France* :
- en 1966, *Études et conjoncture* n° 1 janvier 1967.
 - en 1965, *Études et conjoncture* n° 1 janvier 1966.
 - en 1964, *Études et conjoncture* n° 1 janvier 1965.
 - en 1963, *Études et conjoncture* n° 2 février 1964.
- G. CALOT et S. HÉMERY. — Note rapide sur l'évolution récente de la fécondité française. *Études et Conjoncture*, n° 2, février 1967.
- G. CALOT et S. HÉMERY. — L'évolution de la situation démographique française au cours des années récentes. *Population*, n° 4, juillet-août 1967.
- La fécondité et la nuptialité en 1966 (mise à jour de l'article précédent). *Population*, n° 6, novembre-décembre 1967.
- J. C. LABAT. — Données de démographie régionale 1962. *Étude démographique*, n° 11, (I. N. S. E. E. (sous presse).

Imprimé
numéro

BULLETIN INDIVIDUEL

2

Cet imprimé sera rempli pour TOUTE PERSONNE inscrite dans la liste A de la feuille de logement, y compris les enfants en bas âge.

Numéro du quartier
Numéro du district de recensement (ou de l'îlot)
Numéro de l'immeuble
Numéro du logement (ou de l'habitation mobile, ou du ménage collectif)

Cachet de la Mairie :

Quand des petites cases ont été prévues pour votre réponse, mettez une croix dans celle qui correspond à votre cas.

1. NOM ET PRÉNOMS
Ecrivez le nom en capitales; une femme ajoutera son nom de jeune fille (exemple : MAURIN née ALLARD, Marie, Lucie).

2. SEXE Masculin Féminin

3. SITUATION DE FAMILLE
Mettez une croix dans la seule case qui correspond à votre situation actuelle; ainsi, un veuf (ou un divorcé) qui est remarié marquera la 2^e case.

Célibataire
 Marié(e)
 Veuf(ve)
 Divorcé(e)

4. DATE ET LIEU DE NAISSANCE Né(e) le (jour, mois, année)
à (commune) : Département :
(Pour Paris, Lyon, Marseille, ajoutez l'arrondissement.) (ou pays, pour l'outre-mer et l'étranger)

→ Si vous êtes né dans un pays d'outre-mer ou à l'étranger, précisez l'année de votre arrivée en France:

5. NATIONALITÉ
 Français de naissance (y compris par réintégration)
 Devenu français par naturalisation, mariage, déclaration ou option
Indiquez votre nationalité antérieure:
 Étranger → Indiquez votre nationalité:

6. ADRESSE Rue (ou lieudit) :, n°

7. OÙ HABITIEZ-VOUS LE 1^{er} JANVIER 1962? (pour toute personne née avant le 1^{er} janvier 1962)

Commune : Si, le 1^{er} janvier 1962, vous habitiez à la même adresse que maintenant, indiquez : « même adresse ».
(Pour Paris, Lyon, Marseille, ajoutez l'arrondissement.)
Si vous étiez alors militaire ou élève interne ou en traitement dans un établissement de soins, indiquez l'adresse de votre résidence personnelle à cette date et non celle de l'établissement (caserne, internat, sanatorium, etc.).

Département :
(ou pays, pour l'outre-mer et l'étranger)

→ Si, le 1^{er} janvier 1962, vous habitiez dans un pays d'outre-mer ou à l'étranger, quand êtes-vous venu (ou revenu) habiter en France métropolitaine? Mois : Année : 196.....

Ne rien écrire dans les grilles ci-dessous

CP

L

S M

AN

DN

EFR

N

DRA

CRA

AI

AFE

EG FPT

INSTRUCTION ET FORMATION PROFESSIONNELLE
(pour toute personne née avant le 1^{er} janvier 1962)

8. Êtes-vous actuellement écolier ou étudiant?
 OUI → Répondez à la question 9.
 NON → Répondez aux questions 10 et 11.

9. Nom et adresse de votre établissement scolaire ou universitaire :
NOM :
Rue (ou lieudit) :, n°
Commune : Département :
(Pour Paris, Lyon, Marseille, ajoutez l'arrondissement.)

10. A quel âge avez-vous cessé de fréquenter régulièrement un établissement scolaire (y compris professionnel ou technique) ou universitaire? : ans

11. Parmi les diplômes suivants, indiquez TOUS ceux que vous possédez :

a. Enseignement général ou supérieur :

1 Certificat d'études primaires (C.E.P.).
2 Brevet d'études du 1^{er} cycle (B.E.P.C.), Brevet élémentaire (B.E.) ou Brevet d'enseignement primaire supérieur (B.E.P.S.).
3 Baccalauréat (1^{re} partie, probatoire ou 2^e partie), y compris les séries techniques, ou Brevet supérieur.
4 Diplômes de niveau supérieur au Baccalauréat complet (diplômes délivrés dans les facultés; diplômes de sortie des grandes écoles publiques ou privées, écoles d'ingénieurs, etc.).

b. Formation professionnelle ou technique :

1 Examen de fin d'apprentissage artisanal.
2 Certificat de fin de stage de la F.P.A.
3 Certificat d'aptitude professionnelle (C.A.P.).
4 Brevet professionnel (B.P.), Brevet de maîtrise.
5 Brevet d'enseignement commercial (B.E.C.), industriel (B.E.I.), social (B.E.S.), hôtelier (B.E.H.), agricole (B.E.A.), etc.
6 Élève breveté des E.N.P. ou d'un lycée technique, Brevet de technicien ou de technicien supérieur.
9 Autres diplômes professionnels délivrés par des écoles privées ou des organismes publics.

Pour les personnes de passage (voir le cadre C, page 3 de l'imprimé n° 1).

Adresse de la résidence habituelle :
Rue (ou lieudit) :, n°
Commune :
Département :

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE (pour toute personne née avant le 1^{er} janvier 1954)

Si vous êtes actuellement sans travail et si vous en recherchez, passez directement à la question 17.
Si vous ne travaillez plus, passez directement à la question 18.

12. PROFESSION PRINCIPALE. Indiquez la profession ou le métier que vous exercez actuellement (même si vous n'êtes encore qu'apprenti ou si vous travaillez en aidant un membre de votre famille dans sa profession). Une femme ne s'occupant que de son propre intérieur répondra « sans profession ».

Soyez précis ; Exemples : mécanicien réparateur d'automobiles, mécanicienne en confection, charpentier en fer, peintre en bâtiment, dessinateur-projeteur, ingénieur électricien, courtier en grains, viticulteur, chauffeur de poids lourds, éleveur de porcs, coiffeur pour dames, sténodactylo, etc.

13. Travaillez-vous, sans être salarié, en aidant une autre personne dans sa profession (par exemple un membre de votre famille) ? oui non

14. Exercez-vous votre profession principale déclarée à la question 12 comme :

- 2 Propriétaire-exploitant, fermier, métayer.
- 3 Membre d'une profession libérale.
- 4 Employeur ou travailleur indépendant : artisan, commerçant, industriel, etc. (travaillant à son compte, y compris gérants majoritaires des S.A.R.L. et personnes ne travaillant qu'à la commission).
- 5 Travailleur à domicile pour le compte d'une (ou plusieurs) entreprise(s).
- 6 Apprenti sous contrat.
- 7 Salarié.

Employez-vous des salariés ? oui non
 Combien ? 1 ou 2 3 à 5 6 ou plus
 Ne comptez pas les gens de maison à votre service. Dans l'agriculture, comptez seulement les salariés permanents.

Répondez aux questions 15 a, 15 b ou 15 c ci-dessous :

15 a. Si vous êtes ouvrier, précisez la qualification de votre emploi, actuel :

- 1 Manœuvre ou manœuvre spécialisé.
- 2 Ouvrier spécialisé (OS1, OS2, ...).
- 3 Ouvrier qualifié ou hautement qualifié (P1, P2, P3, ...).

15 b. Si vous êtes agent de l'État, d'une collectivité locale ou d'un service public (E.D.F., S.N.C.F., etc.) ou militaire de carrière, précisez votre grade :
 Exemples : commis principal, secrétaire administratif, chef de gare de 2^e classe, aide-opérateur mécanographe, etc.

15 c. Si vous êtes dans un autre cas, précisez votre position hiérarchique :
 Exemples : contremaître, chef d'atelier, directeur commercial, chef de culture, chef de rayon, etc.

16. ÉTABLISSEMENT (industriel ou autre), **EXPLOITATION AGRICOLE**, etc., que vous dirigez ou qui vous emploie :

NOM (ou raison sociale) et adresse :
 NOM :
 Rue (ou lieudit) : n°
 Commune :
 (Pour Paris, Lyon, Marseille, ajoutez l'arrondissement.)
 Département :

Activité de cet établissement :
Soyez précis ; Exemples : commerce de vins en gros, épicerie de détail, fabrication de charpentes métalliques, filature de coton, transport routier de voyageurs, culture maraîchère, etc.

Si vous ne travaillez pas à l'adresse même de l'établissement, indiquez celle de votre lieu de travail habituel :
 Rue (ou lieudit) : n° Commune : Département :
 (Pour Paris, Lyon, Marseille, ajoutez l'arrondissement.)

Si, au cours de votre travail, vous êtes amené à vous déplacer (cas du personnel roulant de la S.N.C.F., des conducteurs d'autobus, etc.), indiquez l'endroit où vous vous rendez ordinairement pour prendre votre travail (gare, dépôt, etc.).
 Si vous ne prenez pas toujours votre travail au même endroit (cas des voyageurs de commerce par exemple), répondez : « variable ».
 Si vous travaillez à votre domicile, indiquez : « à domicile ».

17. Si vous êtes actuellement sans travail et si vous en recherchez :

- a. Avez-vous déjà travaillé ? oui non
- b. Quel est votre métier ?
- c. Depuis combien de temps cherchez-vous du travail ?
 1 moins de 3 mois 3 de 6 mois à moins d'un an
 2 de 3 mois à moins de 6 mois 4 un an ou plus

18. Si vous ne travaillez plus :
 (Vous êtes, par exemple, retraité des services publics, cadre en retraite, retraité vieux travailleur, ancien agriculteur, retiré des affaires, etc.)
 Quelle a été votre profession principale ?

MOYEN(S) DE TRANSPORT UTILISÉ(S)

(pour toute personne née avant le 1^{er} janvier 1962 qui exerce une activité professionnelle ou est en cours de scolarité)

19. Habituellement, utilisez-vous un moyen de transport pour vous rendre au lieu de votre travail ou de vos études ?
 NON (travail à domicile, trajet effectué entièrement à pied).
 OUI → Indiquez ce (ou ces) moyen(s) ; par exemple : train, métro, autobus, tramway, voiture, bicyclette, cyclomoteur, autocar de l'entreprise, etc. Si vous utilisez habituellement plusieurs moyens de transport successifs, indiquez-les dans l'ordre où vous les empruntez à partir de votre domicile :
 1^{er} moyen de transport : 2^e moyen de transport : 3^e moyen de transport :

Ne rien écrire dans les grilles ci-dessous

TA	P
ST	RC
AE	
SE	FJ
DLT	CLT
QLT	(ILT)
MT	